

# Certificat de Spécialisation

## Conduite de la Production Oléicole, Transformation et Commercialisation

### Objectif de la formation

Acquérir des connaissances et des compétences techniques et professionnelles nécessaires à la conduite de la production oléicole, à la transformation des produits oléicoles et à leur commercialisation.

### Conditions d'admission

- Être âgé de 18 ans minimum.
- Être titulaire d'un diplôme de niveau IV ou avoir une expérience professionnelle en rapport avec le contenu de la formation.
- Avoir un projet professionnel en oléiculture.
- Satisfaire à un entretien oral et à une évaluation des connaissances de base.

### Organisation pédagogique

La formation se déroule sur 8 mois, d'octobre à mai, avec 600 heures en centre et 420 heures en entreprises.

Organisation des unités capitalisables			Nb heures
UC1	Organiser un système de production oléicole	Organiser l'activité, analyser la situation de l'exploitation, prises de décisions nécessaires au développement et fonctionnement de l'exploitation	84
UC2	Mettre en œuvre les techniques de production	Organiser et planifier les opérations de production, conduite technique du verger, récolte, taille	250
UC3	Analyser les résultats technico-économiques de la production oléicole	Calculer les coûts de la production	70
UC4	Mettre en œuvre les techniques de transformation et de commercialisation oléicoles	Organiser et planifier les opérations de transformation et commercialisation, maîtrise des tâches administratives (déclarations et enregistrements réglementaires)	196

Les périodes en entreprise sont réparties sur l'année selon les thématiques : Récolte, Moulin, Taille, Conduite du verger, Commercialisation.

## Équipements pédagogiques

---

Le Lycée Les Alpilles, dont le CFPPA est centre constitutif, met à disposition des stagiaires et formateurs du CS son exploitation oléicole. L'exploitation est composée de plusieurs parcelles de vergers d'oliviers d'âge et de structure différents.

Les Travaux Pratiques sont donc dispensés sur les parcelles de l'exploitation et assurés par le chef de culture. Ainsi, les stagiaires ont la pratique minimale des gestes professionnels avant de partir en stage sur des exploitations oléicoles.

L'exploitation oléicole dispose d'un point de vente, outil pédagogique ouvert au public.

## Validation de la formation

---

Chaque Unité Capitalisable fait l'objet d'une évaluation.

Les 4 UC peuvent être obtenues séparément.

Le diplôme n'est acquis que si le stagiaire a réussi l'ensemble des évaluations des UC.

Le bénéfice des UC acquises est conservé pendant 5 ans, période durant laquelle le stagiaire peut représenter les UC manquantes.

La formation offre également la possibilité de ne suivre que les modules présentant un intérêt pour le projet professionnel du stagiaire.

## Financement de la formation et rémunération du stagiaire

---

Vous pouvez être orienté par la Mission locale (- de 26 ans), par Pôle Emploi, le Pôle Local pour l'Insertion et l'Emploi (RSA), Cap Emploi (TH),...

Vous aurez le statut de stagiaire de la formation professionnelle.

Le financement de la formation peut éventuellement être assuré par Pôle Emploi, par la Région (si places disponibles), sur des fonds de formation ou des fonds propres.

Les possibilités de rémunération dépendent de votre situation à l'entrée en formation et du financeur de la formation : rémunération par l'ASP, Pôle Emploi, l'employeur.

La formation peut être suivie dans le cadre d'une Période ou Contrat de Professionnalisation ou d'un Congé individuel de formation. Dans ces cas, le stagiaire est salarié. C'est le fonds de formation auquel cotise l'employeur qui prend en charge la formation.

## Après le CS

---

Les débouchés sont variés :

- Chef d'exploitation (attention, le CS n'est pas un diplôme permettant de prétendre à la capacité professionnelle agricole),
- Salarié d'exploitation,
- Confiseur,
- Moulinier,
- Commercial spécialisé dans les produits oléicoles,
- Tailleur, cueilleur à façon ...

## Contact

---

Au CFPPA de Saint-Rémy de Provence, par téléphone ou mail en s'adressant au formateur coordinateur ou responsable du centre sur [cfppa.st-remy@educagri.fr](mailto:cfppa.st-remy@educagri.fr) / Tel. 04.32.62.01.61



Cette formation est cofinancée par l'Union européenne